

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 124

Genève, le 23 décembre 2018

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Conformément à ce qui a été annoncé dans le dernier bulletin (No 123), cette édition est la reprise des notes publiées dans le blog que la « Tribune de Genève » nous a invités à tenir dans son édition électronique.

Note du 17 novembre :

Brésil : la violence contre les Peuples indigènes a augmenté en 2017



Le constat est là : en 2017 par rapport à 2016, les cas de violence contre les peuples indigènes du Brésil ont augmenté dans quatorze des dix-neuf domaines relevés par le Conseil Indigéniste Missionnaire – CIMI*. Au total, il en a dénombré 2'136 contre 2'032 l'année précédente, soit une progression d'un peu plus de 5%. Comme les précédents, ce [douzième rapport](#), publié le 27 septembre dernier, classe la violence sous différents chapitres : violence contre le patrimoine (963 cas), contre la personne (200 cas, y compris 68 assassinats), violence par omission des pouvoirs publics (143 cas), les suicides (128 cas) et la mortalité infantile (702 décès).

Le nombre de cas est resté le même dans trois domaines : les abus de pouvoir (8 cas), le manque d'assistance dans le domaine de la santé (42 cas) et le manque d'assistance en général (également 42 cas). Il a diminué en ce qui concerne la mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) : 702 cas contre 735 en 2016. Et les données officielles – celles du Secrétariat Spécial de Santé Indigène (SESAI) - relatives à la quantité d'assassinats : 110 contre 118 en 2016. Mais, de son côté, le CIMI a dénombré 68 assassinats en 2017, contre 56 en 2016. Pour ce type de violence, le Conseil a publié des chiffres remontant à 1995. Pendant les deux mandats du Président Fernando Henrique

Cardoso (1995 – 2002), il y a eu 165 assassinats, soit une moyenne de 20,6 par année. Lors des deux mandats du Président Luiz Inácio Lula da Silva (2003 – 2010), il y en a eu 451, soit une moyenne annuelle de 56,3. Pendant la présidence de Dilma Rousseff (janvier 2011 à fin août 2016), il y en a eu 322, soit une moyenne de 56,8 par année. Et pour les premiers 16 mois de la Présidence de Michel Temer (de septembre 2016 à décembre 2017), il y en a eu 90, ce qui porte la moyenne annuelle à 67,5 assassinats.

À relever que pour la troisième fois, dans le chapitre des « Violences contre le patrimoine », est mentionnée la situation du [peuple Krenak](#) gravement impacté par la rupture, le 5 novembre 2015, du barrage qui retenait les boues toxiques de la mine de la Samarco, près de Mariana, dans le Minas Gerais**. Boues qui ont pollué le Rio Doce jusqu'à son embouchure dans l'Atlantique. La situation des Krenak, dont le fleuve est le cadre de vie, n'est toujours pas réglée. Récemment, [une campagne](#) a été lancée par la *Fondation France – Libertés* pour alerter l'opinion publique internationale et les autorités brésiliennes afin de sauver ce peuple des graves périls qui le menacent.

Les violences contre les peuples indigènes ont fait l'objet [d'un rapport](#) que l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB a remis aux membres de la Commission Interaméricaine des Droits Humains – [CIDH](#)*** venue au Brésil enquêter – entre le 5 et le 12 novembre - sur l'ensemble de la situation des droits humains dans le pays. Au terme de son voyage, la Commission a publié des [« Observations préliminaires »](#). Un paragraphe est consacré aux peuples et communautés indigènes. À leur sujet, elle a formulé une dizaine de recommandations concernant, notamment, la délimitation et la démarcation des terres; le droit à la consultation préalable, libre et informée; le total respect et la garantie des droits aux peuples en isolement volontaire...

L'avenir des droits humains au Brésil inquiète. La présidente de la CIDH, Margarette May Macaulay, s'est dite [préoccupée](#) par les propos tenus par Jair Bolsonaro, le président élu le 28 octobre...

*Le CIMI est l'organe de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil ([CNBB](#)) en charge des questions indigènes. ** Voir sur ce blog, la [note du 19 février 2016](#). *** Une instance rattachée à l'Organisation des États Américains – [OEA](#) .

Pour les années précédentes, voir sur ce blog les notes du 16 novembre 2017, 4 novembre 2016, 28 septembre 2015, 17 septembre 2014, 2 septembre 2013, 14 septembre 2012, 9 septembre 2011 et 3 août 2010

Image : première de couverture du rapport publié le 27 septembre 2018 par le CIMI. Cliquer sur l'image pour en agrandir la taille.

Note du 25 novembre :

Brésil : Les médecins cubains rentrent chez eux

Huit mille trois cent trente-deux [médecins cubains](#) engagés au Brésil dans le programme « [Mais Médicos](#) » (Plus de médecins) vont retourner sur leur île. En effet, le 14 novembre, le Ministère de la Santé Publique cubain a fait connaître sa volonté de [cesser sa participation](#)* à ce programme de coopération avec le Brésil. La Havane explique son geste par le fait que « *Le président élu du Brésil, Jair Bolsonaro, à travers des commentaires directs, désobligeants et menaçants concernant la présence de nos médecins, a déclaré à plusieurs reprises qu'il allait modifier les termes et conditions du Programme « Plus de Médecins » au mépris de l'Organisation panaméricaine de la santé et ce qui avait été convenu avec Cuba. En remettant en question la formation de nos médecins et en conditionnant leur maintien dans le programme à l'homologation de leur diplôme et, comme seule modalité, le recrutement individuel.* »

Le programme « Plus de médecins » est le fruit d'un accord à trois : le Brésil, l'Organisation Panaméricaine de Santé – [OPS](#) et Cuba. Il a été créé en 2013 pour lutter contre les nombreux déserts médicaux existant dans les zones rurales, les quartiers pauvres des agglomérations et les aires indigènes du pays.

Pour les autochtones, au niveau national, le service de santé est chapeauté par le Secrétariat Spécial de Santé Indigène – [SESAI](#) qui comprend trente-quatre « Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes – DSEI » où exerçaient 301 médecins cubains. Une grande partie d'entre eux – 223 - pratiquait dans les vingt-cinq DSEI de l'Amazonie, dont le District Sanitaire Yanomami qui a son siège à Boa Vista, la capitale de l'État de Roraima. Selon plusieurs témoignages, dans leur pratique, les médecins cubains mettent l'accent sur la prévention et sont très à l'écoute de leurs patients.

La contestation de ce programme est ancienne. En juillet 2013, la Chambre des députés débattait de la « [Mesure provisoire](#) » présentée par Dilma Rousseff. Jair Bolsonaro, député de Rio de Janeiro, alors membre du Parti Progressiste, y est [intervenu](#) pour exprimer son opposition à ce dispositif : « *Cette mesure provisoire qui traite des médecins, MP 651, est une chose typique des pays dictatoriaux...* ». La [loi du 22 octobre](#) 2013 qui a remplacé la « Mesure provisoire » [a été contestée](#) en justice par une association de médecins peu après son adoption. Mais le Tribunal Suprême Fédéral – STF l'a jugée [constitutionnelle](#) en 2017.

Pour remplacer les partants, le Ministère brésilien de la santé a lancé un [appel à candidature](#) qu'il annonce [avoir été entendu](#). Reste à savoir si cette transition ne va pas encore fragiliser le [Système Unique de Santé](#) déjà affaibli par des restrictions budgétaires. Quelles en seront les conséquences pour le service de santé dans les communautés indigènes ? À suivre...

*Longue note en français.

Note du 9 décembre :

Brésil : Les Indigènes rappellent leurs droits à Bolsonaro

Pas encore installé au « [Planalto](#) », le palais présidentiel qu'il occupera dès le 1^{er} janvier 2019, que Jair Bolsonaro a déjà reçu [un courrier](#) de l'[APIB](#), l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil. La faïtière des organisations indigènes du pays, rappelle au Président élu le 28 octobre dernier, les droits constitutionnels reconnus aux Indigènes par la [Constitution de 1988](#).

Le premier paragraphe de cette lettre du 6 décembre concerne les déclarations du Président reprises dans les médias* : « *Ces derniers jours, les organes de presse ont publié une série de déclarations de Votre Excellence au sujet de la question indigène. Des affirmations qui entachent l'image et la dignité de nos peuples et communautés. Elles préoccupent parce qu'elles démontrent, d'un côté le manque de connaissance*

de nos droits constitutionnels, et d'un autre la vision d'un indigénisme assimilateur, rétrograde, autoritaire, discriminatoire, raciste et marqué par des préjugés. Une vision rejetée il y a plus de trente ans par la Constitution citoyenne de 1988 ».

L'APIB met l'accent sur les droits territoriaux. Elle récusé l'accusation selon laquelle les Terres Indigènes (TI) seraient le prétexte pour chercher à créer de nouveaux pays sur le territoire brésilien. Et de mentionner que ces aires sont des biens de l'Union (art. 20)

Elle rappelle l'article 225 de la Constitution au sujet de l'environnement** et de signaler la relation harmonieuse que les peuples indigènes ont avec la Mère Nature depuis des millénaires. Un service rendu à toute la société brésilienne. « *C'est pour cela que nous n'admettons pas d'être traités comme des êtres inférieurs. Nous sommes seulement différents. Et selon la Constitution fédérale, le gouvernement fédéral doit respecter notre organisation sociale, coutumes, langues, croyances et traditions (art. 231 de la Constitution)* ». Suivent onze propositions concernant notamment la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI, la démarcation et la protection des TI, le maintien des droits reconnus par la Constitution, le Service de santé et l'éducation différenciée, le respect des traités internationaux signés par le Brésil, etc. « *Nous attendons une réponse* » conclut l'APIB.

*Une déclaration particulièrement relevée est [celle prononcée](#) (vidéo de 58'') le 30 novembre dernier lors d'une visite dans une communauté religieuse de Cachoeira Paulista, une ville de l'État de São Paulo. Questionné à propos des réserves indigènes, Bolsonaro répond : « *Les Indiens reclus dans des réserves sont comme des animaux dans un parc zoologique... Rien ne justifie une réserve grande comme deux fois la taille de l'État de Rio de Janeiro pour neuf mille Yanomami... l'Indien est un être humain juste comme nous, ils veulent ce que nous voulons...* »

** « Tous ont droit à un environnement écologiquement équilibré, bien d'usage commun du peuple et essentiel à la qualité de vie. Il est du devoir du Pouvoir public et de la collectivité de le défendre et de le préserver pour les générations présentes et futures... »

Note du 18 décembre :

Les Yanomami du rio Marauíá construisent leur avenir



Difficile de trouver [Tabuleiro](#) sur la carte*. C'est un Xapono** (un village) yanomami, en pleine forêt amazonienne, sur la rive du rio Marauíá, un affluent du rio Negro, dans la commune brésilienne de [Santa Isabel do Rio Negro](#) - SIRN. C'est là qu'a eu lieu, du 29 octobre au 4 novembre, un cours auquel ont participé quarante-quatre « Multiplicateurs interculturels » venus de dix-sept xapono. Trois d'entre eux venaient du rio Demini, un autre affluent du rio Negro. Dans leurs communautés, les participants sont des leaders, hommes ou femmes, professeurs des écoles indigènes, Agents Indigènes de Santé

(AIS) ou Agents Indigènes de l'Assainissement (AISAN).

Le rôle des « Multiplicateurs interculturels » est double. D'une part, ils représentent leurs communautés dans diverses instances officielles comme le « [Conseil de District](#) de Santé Indigène - DSEI ». Ou, encore, dans les réunions de préparation du « [Plan de Gestion Territorial et Environnemental – PGTA](#) » en cours d'élaboration pour l'ensemble de la [Terre Indigène Yanomami](#) (TI-Y). Il s'agit d'un document, par lequel les Yanomami définissent la manière dont ils entendent conduire leur avenir et gérer leur territoire. Cela, maintenant, dans un contexte politique inquiétant. D'autre part, ils doivent restituer à leurs mandants les décisions prises dans ces structures. Ils ont besoin d'une double connaissance : celle de la culture Yanomami et celle du cadre culturel, social, économique et législatif plus large dans lequel ils vivent. Une société environnante qui a un impact sur leur quotidien, par exemple l'usage du téléphone portable, etc. Leur qualification donne plus de poids et plus d'autonomie à leur association, la [Kurikama](#).*** Ces réunions sont

également l'occasion d'aborder les problèmes liés aux relations entre les xapono : les territoires de chasse, les conséquences de la sédentarisation, etc...

Le cours a été animé par Samuel Kohito Yanomami, le Coordinateur de la Kurikama et par Silvio Cavuscens, le secrétaire du « Service et Coopération avec le peuple Yanomami – [SECOYA](#) » de Manaus. C'était le troisième module d'un projet porté par [Terre des Hommes Suisse](#) et le [Mouvement pour la Coopération Internationale](#) - MCI. Ce dernier est appuyé financièrement par plusieurs collectivités publiques (Canton et Ville de Genève, Ville de Carouge et la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération), cela par l'intermédiaire de la [Fédération Genevoise de Coopération](#) - FGC. Le MCI remercie chaleureusement ces entités.

C'est la première fois qu'un membre du MCI – Aurélien Stoll – a eu la possibilité de participer à un tel événement. Outre le contenu du cours et la participation très active des leaders, il a particulièrement relevé les problèmes de logistique à résoudre - et qui ont un coût - pour organiser ce type de rencontre dans un tel lieu. Une petite partie de la nourriture est trouvée sur place (par des chasseurs), mais l'essentiel et le matériel nécessaire doivent être apportés par bateau de Manaus, ville située à près de 780 km en aval de SIRN, (souvent 3 jours de navigation). Puis, tout transborder sur une ou des [pirogues](#)**** pour remonter le cours du rio Marauia. Pour rejoindre Tabuleiro (à une cinquantaine de km en amont), il faut compter, selon la saison et la puissance du moteur, environ 5 à 6 heures de navigation. "Détail" non négligeable : il y a quatre « *cachoeiras* » (rapides) à franchir. Pour chaque franchissement, il faut décharger le matériel et le carburant pour le retour, [faire passer](#) – parfois porter - les embarcations avant de les recharger en amont... La coopération peut recouvrir des réalités singulières !

*Géolocalisation : 0°15'23.0 N, 65°02'52.0'' W / **Prononcer « Chapono » / *** Fondée en octobre 2013 / **** Dont une offerte en 2013 par la commune de Vandoeuvres (GE) par l'intermédiaire de l'association AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie.



Photos © Aurélien Stoll :

En haut à gauche, Samuel Kohito Yanomami anime le cours.

Ci-dessus, le passage d'une « cachoeira ».

Important : Cette note a été rédigée avec le concours d'Aurélien Stoll.

Bernard Comoli

PS : L'activation des liens hypertextes ([en bleu](#)) renvoie à une partie des sources utilisées pour la rédaction de cette note. Ces sources, permettent d'en "savoir plus".

L'ensemble des brèves est consultable à cette adresse : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>

AYA souhaite un bon Noël et un heureux Nouvel-An à ses lecteurs. 2019 s'annonce difficile pour les peuples indigènes du Brésil. La solidarité à leur égard semble plus nécessaire que jamais.